	Ecole : **SAND DESROUSSEAUX** Directrice : Mme LAVALLARD CEExtraordinaire du 04/12/2017 à 17h30 Salle de jeux Bracke-Desrousseaux	Ecole Sand Desrousseaux 37 avenue de la République 59160 LOMME 03 20 92 42 66 Ce.0591652a@ac-lille.fr

Compte rendu du conseil d'Ecole Extraordinaire du : Lundi 04 décembre 2017

Ordre du jour : Restructuration des Écoles Sand Michelet

Présents :

Inspection de l'Education Nationale :

Mr Sergent, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Lille 2 - Lomme

Mme Leprêtre, conseillère pédagogique de la circonscription de Lille 2 -Lomme

Enseignants (école George Sand/Bracke-Desrousseaux) :

Mme Lavallard, directrice, Mr Bricout, Mmes Defaux, Déon, Dumon, Fontaine, Jandik, Labre, Lamarche, Macau, Pouilly, Thyvent, Vercaigne

Enseignantes (école Michelet): Mme Mailliez, directrice, Mmes Cotteau, Lavalette

Absentes excusées : Mme MONCHIET, LESNE (arrêt maladie)

Représentants de parents d'élèves :

Ecole Bracke-Sand : Mmes Desplanches, Plancke, Noirmain, Fourez, Klein, Merlin, Figueiredo, Inci

Ecole Michelet : Messieurs Demuyter, Gruson

Absents excusés : Mme Nourtier, Mr Nourtier, Mme Lauwers

Représentants de la municipalité : Mr Caremelle, adjoint au Maire

Mr Butstraen, adjoint au Maire

DDEN : Mme Ghesquiers, DDEN Ecole Sand

Mr Pattou, DDEN Ecole Michelet

Secrétaires de séance : Mme Lavallard et Mme Mailliez

1 - Rappel : Restructuration des Ecoles Bracke Sand Michelet :

Suite au conseil d'école extraordinaire en date du 6 novembre et des deux groupes de travail sur les modalités du regroupement des écoles Sand Michelet, il est procédé à la présentation de la synthèse du projet de fusion afin de pouvoir voter cette proposition pour la rentrée 2018.

La Mairie et l'Inspection Lille2Lomme proposent de rassembler les deux écoles dans les locaux de G.Sand et Bracke afin de pouvoir répondre :

- ➔ Aux exigences de la Loi de refondation de l'école : cycle 1 (maternelle jusqu'à la GS), le cycle 2 (du CP au CE2 inclus) puis le cycle 3 du CM1 à la 6ème.
- ➔ A la *circulaire* n° 2015-129 du 21-8-2015 sur le handicap et les inclusions des élèves de l'ULIS école. (ULIS avec des inclusions pour chaque élève dans l'année de naissance N ou N-1)
- ➔ Avoir un projet d'école unique, de la maternelle au CM 2 : l'identité de l'école est ainsi plus forte, le parcours scolaire de l'enfant plus cohérent. Le travail en équipe et le travail par cycle sont ainsi facilités. Un projet de

création d'un pôle « musique » sur le groupe scolaire est en réflexion, à la manière du pôle « arts visuels » de l'école Voltaire-Sévigné. Il conviendra notamment d'articuler le travail entre la convention musique passée avec la ville de Lomme, le plan Musique Ville de Lille, et un partenariat possible avec les JMF (Jeunesses Musicales de France)

- ➔ Avoir un interlocuteur unique pour les parents et les partenaires de l'école
- ➔ Faciliter le travail de l'enseignante du RASED qui intervient sur tout le groupe scolaire sans changer de site.
- ➔ Avoir un projet d'école unique, de la maternelle au CM2 : l'identité de l'école est ainsi plus forte, le parcours scolaire de l'enfant plus cohérent. Le travail en équipe et le travail par cycle sont facilités.
- ➔ Faciliter la constitution des classes : les classes peuvent ainsi être mieux équilibrées (répartition filles / garçons, répartition des élèves à besoins éducatifs particuliers)
- ➔ Faciliter le quotidien des parents pour récupérer leurs enfants.Un seul endroit de scolarisation, restaurant scolaire et activités périscolaires sur place (pas de rue à traverser)
- ➔ Les règles de vie communes, posées dès la maternelle, font que le climat scolaire est serein et pacifié.
- ➔ Possibilité d'avoir plus de partenariat qui impacterait l'école dans sa globalité : donc plus attractif pour les partenaires.

2 - *Mr Sergent, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Leprêtre, conseillère pédagogique* insistent aussi sur la phase finale avec priorités académiques :

- ➢ Continuité pédagogique dans un projet d'école
- ➢ Parcours sécurisé : continuité des cycles pas de rupture.
- ➢ Gestion prévisionnelle des effectifs dans le temps du début du cycle 1 au cycle 3 entre les entrées et les sorties
- ➢ Gestion des effectifs dans l'espace avec l'inclusion de l'ULIS école dans l'organisation des cycles.

Mr Sergent ajoute que si ce projet est adopté il n'y aura pas de fermeture de poste à la rentrée prochaine.

Concernant une ouverture ou fermeture , on confirme le jour de la rentrée avec les effectifs rééls présents ce jour là en classe. L'ouverture ou la fermeture d'une classe est donc conditionnelle.

La rentrée sera très observée avec une carte scolaire très fine.

Afin de répondre aux interrogations des plusieurs parents quant à la possibilité que les écoles Sand et Michelet soient en REP, M.Sergent rappelle que cela est déterminé à l 'échelle nationale. Ce n'est donc pas l'IEN qui est décisionnaire.

Sur quels critères est créé un REP ?

M.Sergent indique que c'est «l'indice social» créé par la DEPP qui est utilisé. Celui-ci est «calculé sur la base de 4 paramètres de difficulté sociale dont on sait qu'ils impactent la réussite scolaire : taux de PCS défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en 6e.

3 – Mr Caremelle, adjoint au Maire précise que le maire et son conseil municipal ont débloqué une enveloppe conséquente pour réaliser la mise en place du projet de restructuration.

Il ajoute également que la ville a obligation de scolariser tous les enfants présents sur sa commune. Les autres maternelles du secteur sont saturées avec impossibilité de créer d'autres classes. A Bracke il a l'opportunité de pouvoir le faire et donc d'agir sur le flux des inscriptions afin d'équilibrer les effectifs des écoles maternelles du secteur.

La politique de la ville de Lomme est de trouver une place en maternelle ou élémentaire pour chaque élève.

Concernant les locaux du CMP actuel, la ville s'engage à le reloger à terme sur une superficie identique à proximité.

La ville s'engage aussi auprès de l'IA pour mener à bien ce projet.

4 - <u>Interventions des parents :</u>

- ➢ Questions sur l'organisation des classes pour la rentrée : réponse de Mme Lavallard :
  - ✓ Cette question se règle en conseil des maîtres
  - ✓ Il faut avoir aussi une vision réelle des effectifs et pour cela il faut attendre les inscriptions (dès mars et ce jusque fin juin voire début septembre)
- ➢ Peut -on voter à bulletin secret? Réponse de Mme Leprêtre : oui

Mais Mr Caremelle précise que toutes les instances ont été transparentes sur le sujet et donc il ne voit pas l'intérêt de ce type de vote.

- ➢ Finalement le vote s'effectuera à bulletin caché selon le texte en vigueur.

5 - <u>Vote:</u>

Réponse à la question :

<u>« Êtes-vous Favorable ou Défavorable au projet de restructuration des Ecoles Sand / Bracke / Michelet ? » (fusion des écoles)</u>

DEPOUILLEMENT :

36 votants dont 5 par procuration

32 voix FAVORABLES

4 bulletins blancs

0 voix DEFAVORABLE

<u>Le projet a donc été adopté par l'assemblée en ce 4 décembre 2017</u>

A noter la présence de Mme Tajjiou, en congé formation durant cette année scolaire. Celle-ci a été autorisée par l'IEN à assister à ce conseil d'école exceptionnel. En référence à la circulaire L411- 1 du code de l'éducation, elle ne peut toutefois ni intervenir, ni voter.